



GUARD INDUSTRIE

ANTIGRAFFITI GUARD®

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ

Identification du produit : Produit bi-composant en phase aqueuse qui permet une protection anti-graffiti permanente.
Usage : Voir fiche technique pour des informations détaillées.
Identification de la société : **GUARD INDUSTRIE**
7 rue Gutenberg
93100 MONTREUIL - FRANCE
Tel : +33 (0)1.55.86.17.60
Fax : +33 (0)1.48.58.16.89
E-mail : awd@guardindustrie.fr

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Mode d'exposition dominant : Contact avec la peau et les yeux.
Symptômes liés à l'utilisation
- **Inhalation** : Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.
- **Contact avec la peau** : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.
- **Contact avec les yeux** : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.
- **Ingestion** : Ingestion peu probable.

3 COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composants / Impuretés : Préparation en phase aqueuse d'acryliques hydrogénées et de copolymères fluorés.
Aucune substance présentant un danger pour la santé humaine ou pour l'environnement ne dépasse 1%, aucune substance présentant une valeur limite d'exposition professionnelle au sens de l'article R.232-5-5 et à l'arrêté du 20 avril 1994 modifié.

4 PREMIERS SECOURS

Premiers secours
- **Inhalation** : Amener le sujet à l'air libre, mettre au repos.
- **Contact avec la peau** : Laver abondamment les parties atteintes avec de l'eau et du savon.
- **Contact avec les yeux** : Rincer abondamment les yeux à l'eau claire et fraîche, pendant au moins 15 minutes, tout en écartant régulièrement les paupières vers le haut ; Consulter d'urgence un médecin si la douleur, les clignotements, le larmolement ou la rougeur persistent.
-Ingestion : Ne pas faire vomir, maintenir le patient au repos et appeler un médecin rapidement.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Classe d'inflammabilité : Produit non explosif et ininflammable.
Risques spécifiques : Aucun.
Moyens d'extinction : Tous les agents d'extinction sont utilisables.
Protection contre l'incendie : Porter un équipement de protection adéquat.
Procédures spéciales : Le feu peut produire une épaisse fumée noire. En conséquence de la décomposition thermique, des substances dangereuses peuvent se former : monoxyde de carbone, dioxyde de carbone. L'exposition à des substances produites suite à la combustion ou à la décomposition peut être dangereuse pour la santé.

6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage, ne pas déverser. Utilisation en milieu ventilé, éviter les projections oculaires.
Méthodes de nettoyage : Endiguer avec du sable ou de la terre. Absorber le produit en le couvrant de terre ou de sable pour limiter son épandement.
Pomper ou absorber avec un produit adapté. Récupérer les déchets en fûts de polyéthylène spécifiques et étiquetés à remettre ensuite à un récupérateur agréé. Rincer le sol à grande eau.

**GUARD INDUSTRIE**

ANTIGRAFFITI GUARD®

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

Mesures techniques de protection	: Veiller à opérer proprement lors de l'entreposage, du transport, de la manipulation et de l'utilisation, afin d'éviter une accumulation excessive de poussières.
Stockage	: Conditions de stockage : Température entre 5°C et 30°C. Eviter les empilements de grande hauteur. Matières incompatibles : Aucune connue. Matériaux recommandés pour le conteneurage : Matières plastiques.
Manipulation	: Matériaux déconseillés : Aucun connu. : Refermer les emballages après utilisation. Reproduire l'étiquetage en cas de transvasement dans un autre contenant. Précautions particulières : Néant. Conseils d'utilisation : Ne pas mélanger à d'autres substances.

8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection individuelle	: Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans les conditions normales d'utilisation prévues avec une ventilation adéquate.
Protection respiratoire	: Porter des gants en caoutchouc et des lunettes.
Protection des mains	: Aucun vêtement spécial ou protection pour la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation.
Protection de la peau	: Porter des lunettes de sécurité à protection latérale pour éviter toute lésion par des particules volantes et/ou par un quelconque contact du produit avec les yeux.
Protection des yeux	: L'extraction locale et la ventilation générale doivent être suffisantes pour assurer la conformité aux normes d'exposition. Des rince-œil de secours doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.
Hygiène industrielle	

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique à 20°C	: Liquide.
Couleur	: Blanc.
Odeur	: Faible odeur d'acrylique.
pH	: 8.
Point d'ébullition [°C]	: +98° à 102°C.
Point d'ébullition final [°C]	: Non applicable.
Température de décomposition	: 80°C.
Densité	: 1.05 g/cm3.
Solubilité dans l'eau [vol/vol]	: Total.
Point d'éclair [°C]	: Non applicable.

10 STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité et réactivité	: Stable dans les conditions normales. Température : <5°C et >30°C.
Produits de décomposition dangereux	: Matière à éviter : aucunes.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

La classification de la préparation a été réalisée conformément à la directive 1999/45/CEE. Cette préparation ne présente pas de dangers pour la santé humaine.

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Biodégradation [%]	: Pas de persistance du produit. Les agents tensio actifs sont biodégradables à plus de 90%.
Ecotoxicité / Mobilité	: Néant.



GUARD INDUSTRIE

ANTIGRAFFITI GUARD®

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthode d'élimination : Ne rejeter que de petites quantités fortement diluées. Laver les flacons usagés à l'eau avant de les jeter. Ces déchets étant considérés comme déchets industriels banals, leur collecte peut être effectuée par la commune elle-même (ou par un district ou syndicat de commune) ou par une entreprise privée avec laquelle un marché est passé. Quant aux fûts, les remettre à un récupérateur agréé. Se conformer aux arrêtés préfectoraux en vigueur.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport maritime ADR/RID : Non réglementé.
Transport maritime IMDG : Non réglementé.
Transport maritime IATA : Non réglementé.

15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Symboles : Aucun.
Phrases R : Aucune.
Phrases S : Aucune.
Information(s) complémentaire(s) : COV = 26 g/l

16 AUTRES INFORMATIONS

Autres données : Aucune.

Les informations contenues dans la présente fiche sont destinées à décrire le produit uniquement en termes d'exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement aux fins de le manipuler et de l'utiliser en toute sécurité.

Cette fiche complète la fiche technique mais ne la remplace pas.

Les renseignements communiqués reposent sur l'état de nos connaissances à la date du 09/10/07 et font référence au produit en l'état de livraison. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsque le produit est utilisé pour un usage autre que celui pour lequel il est destiné.

Fin du document